Losser Audit
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

ASSOCIATION DU CHANTIER STAINOIS D'INSERTION (A.C.S.I.)

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 16, rue Lavaux
55400 ETAIN

SIREN 753 758 580

Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2021

Exemplaire destiné au dépôt des comptes

Losser Audit
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DU CHANTIER STAINOIS D'INSERTION (A.C.S.I.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions

Nous avons contrôlé la comptabilisation des subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association. Nous nous sommes également assurés de la juste valorisation des subventions à encaisser au titre de l'exercice 2020.

Annexe légale

Nous nous sommes assurés de la cohérence des hypothèses ayant servies à la détermination du montant des engagements en matière de retraite et pensions. Enfin, nous avons contrôlé les informations relatives aux impacts de l'évènement COVID-19. Nos travaux sont concluants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.
  Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 15 juin 2021

LOSSER Audit S.A.S.
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	871	694	177	467
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	88 832	79 208	9 624	17 296
Autres immobilisations corporelles	40 909	35 224	5 685	9 772
Immobilisations financières				
Total I	**130 611**	**115 126**	**15 485**	**27 535**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman	3 820		3 820	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	9 952	1 767	8 185	11 847
Autres créances	33 702		33 702	27 149
Divers				
Disponibilités	226 440		226 440	218 187
Charges constatées d'avance	345		345	848
Total II	**274 259**	**1 767**	**272 492**	**258 032**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	404 870	116 893	287 977	285 567

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 de 20123 - 55103 VERDUN

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	112 944	112 944
Réserves pour projet de l'entité	112 944	112 944
Report à nouveau	81 197	62 072
Excédent ou déficit de l'exercice	**24 745**	**19 126**
Situation nette (sous-total)	218 887	194 141
Subventions d'investissement	8 880	10 896
Total I	**227 766**	**205 038**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	10 699	13 967
Total III	**10 699**	**13 967**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 009	14 692
Dettes fiscales et sociales	27 426	40 997
Autres dettes	2 077	10 872
Total IV	**49 512**	**66 562**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	287 977	285 567

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 B 20123 - 55103 VERDUN

Compte de fonctionnement

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	1 630	0,33	1 720	0,28	1 570	0,27
Ventes de biens et de services	106 289		148 568		142 820	
Ventes de prestations services	106 289	21,64	148 568	24,55	142 820	24,98
Produits de tiers financeurs	383 297		454 777		427 244	
Concours publics et subventions d'exploita	383 297	78,03	454 777	75,16	427 244	74,74
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts	25 951	5,28	34 432	5,69	58 721	10,27
Autres produits	862	0,18	352	0,06	1	
Total I	**518 029**	**105,46**	**639 849**	**105,75**	**630 357**	**110,27**
CHARGESD'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes	93 688	19,07	94 839	15,67	94 087	16,46
Impôts, taxes et versements assimilés	8 852	1,80	9 650	1,59	8 263	1,45
Salaires et traitements	346 215	70,48	435 529	71,98	405 541	70,94
Charges sociales	36 093	7,35	71 327	11,79	75 939	13,28
Dotations aux amortissements et aux dépr	13 767	2,80	13 894	2,30	11 532	2,02
Dotations aux provisions					10 454	1,83
Autres charges	99	0,02	125	0,02	27	
Total II	**498 714**	**101,53**	**625 363**	**103,35**	**605 843**	**105,98**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	19 315	3,93	14 486	2,39	24 514	4,29
PRODUITS FINANCIERS						
D'autres valeurs mobilières et créances de	456	0,09	592	0,10	634	0,11
Total III	**456**	**0,09**	**592**	**0,10**	**634**	**0,11**
CHARGES FINANCIERES						
Total IV						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	456	0,09	592	0,10	634	0,11
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II	19 771	4,02	15 077	2,49	25 148	4,40
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Reprises provisions, dép., et transferts de	4 988	1,02	4 556	0,75	5 255	0,92
Total V	4 988	1,02	4 556	0,75	5 255	0,92
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion			14		12 573	2,20
Dot. amortissements, aux dépréciations et			485	0,08		
Total VI			498	0,08	12 573	2,20
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	4 988	1,02	4 058	0,67	-7 318	-1,28
Impôts sur les bénéfices (VIII)	13		10		26	
Total des produits (I + III + V)	523 472	106,57	644 997	106,60	636 246	111,30
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	498 727	101,53	625 871	103,44	618 442	108,19
EXCEDENT OU DEFICIT	24 745	5,04	19 126	3,16	17 804	3,11
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
TOTAL						

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes
R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415
B 20123 - 55103 VERDUN

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DU CHANTIER STAINOIS D'INSERTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 287 977 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 24 745 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/04/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du réglement 2018-06 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 de 20123 - 55103 VERDUN

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,48 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 2012-2014)

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 - 20123 - 55103 VERDUN

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Impacts COVID-19

L'épidémie de COVID-19 a impacté l'activité de l'association tout au long de l'exercice 2020. La première période de confinement stricte a entrainé une fermeture de l'établissement du 17 Mars 2020 à midi au vendredi 08 Mai 2020. Une seule personne était en télétravail durant cette période, Mme Trinoli.

A cause de ce confinement, le chiffre d'affaires est en baisse par rapport à 2019.

A compter du début de la période de confinement, l'association a mis en place toutes les mesures mises à sa disposition pour en atténuer l'impact, notamment par l'utilisation des dispositifs d'activité partielle. Des exonérations de cotisations sont venues réduire les charges sociales.

L'association a également perçu une subvention exceptionnelle de 22506.50€ du Fonds de Développement de l'Inclusion afin d'atténuer l'impact de la crise sanitaire.

Lors de la réouverture, nous avons mis en place les mesures nécessaires à l'application des gestes barrières par l'achat de gel hydroalcolique et de masques.

Durant la seconde période de confinement, l'association a maintenu une activité normale en respectant les gestes barrières.

Evènements postérieurs

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 B 20123 - 55103 VERDUN

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	871			871
Immobilisations incorporelles	**871**			**871**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	88 832			88 832
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 832			5 832
- Matériel de transport	30 477			30 477
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 600			4 600
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**129 740**			**129 740**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	130 611			130 611

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 de 20123 - 55103 VERDUN

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	404	290		694
Immobilisations incorporelles	**404**	**290**		**694**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 536	7 673		79 208
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 187	334		4 520
- Matériel de transport	24 812	2 655		27 467
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 138	1 098		3 236
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**102 672**	**11 760**		**114 432**
ACTIF IMMOBILISE	103 076	12 050		115 126

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 B 20123 - 55103 VERDUN

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 999 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 952	9 952	
Autres	33 702	33 702	
Charges constatées d'avance	345	345	
Total	43 999	43 999	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	17 167
Total	17 167

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 20123 - 55103 VERDUN

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	13 967		3 268		10 699
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	13 967		3 268		10 699
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			3 268		
Financières					
Exceptionnelles					

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 B 20123 - 55103 VERDUN

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 49 512 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 009	20 009		
Dettes fiscales et sociales	27 426	27 426		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	2 077	2 077		
Total	49 512	49 512		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	9 839
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	9 924
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	3 107
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	4 190
DIVERS - CHARGES A PAYER	1 954
Total	29 014

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	345		
Total	345		

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 B 20123 - 55103 VERDUN

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Total					

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		318 297	56 000		9 000	383 297
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem				4 987		4 988
						388 285

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 060 415 B 20123 - 55103 VERDUN